



Direction des Ressources, des Affaires Générales
et des Systèmes d'Information

**RESULTAT DEFINITIF
DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°6/2018/DRAGSI**

Objet de l'appel d'offres : L'entretien et maintenance des équipements électriques du siège du Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement Durable (Département de l'Énergie et des Mines) à Rabat.

Date et heure d'ouverture des plis	Date d'achèvement des travaux de la commission du jury	Concurrent retenu	Montant de l'offre retenue
19/09/2018 à 10h	10/10/2018 à 10h30 mn	FMP (facility management partner)	99.832,80 Dhs TTC

Le Chef du Service
de la Comptabilité

Signé : Khadija SAAIDI



Direction des Ressources, des Affaires Générales
et des Systèmes d'Information

EXTRAIT DU PROCES VERBAL de la séance de l'Appel d'Offres n°6/2018/DRAGSI

Objet : L'entretien et maintenance des équipements électriques du siège du Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement Durable (Département de l'Énergie et des Mines) à Rabat.

Maitre d'ouvrage : Ministère de l'Énergie des Mines et de Développement Durable (Département de l'Énergie et des Mines)

Date d'ouverture des plis : 19 septembre 2018 à 10 heures

Lieu d'ouverture des plis : Direction des ressources, des Affaires Générale et des Systèmes d'Information.

Journaux ayant publié l'avis de publicité : الأحداث المغربية 10/08/2018, les Inspirations Eco du 10/08/2018.

Site électronique de publication de l'avis : Portail des marchés publics le 07/08/2018.

Liste des concurrents ayant déposé un pli :

- FMP (facility management partner)
- SMADIR
- AVIELEC
- DAR ELEC

Liste des concurrents ayant soumissionné par voie électronique :

- Néant
- Liste des concurrents évincés à l'issue de l'examen des dossiers administratifs et techniques : Néant

Liste des concurrents admissibles sans réserve :

- FMP (facility management partner)
- SMADIR
- DAR ELEC

Liste des concurrents admissibles avec réserve :

Concurrents	Motifs de réserve
AVIELEC	Au niveau de la déclaration sue l'honneur : - concernant le 3 ^e point, il faut produire l'autorisation judiciaire ou bien supprimer ce point ; - supprimer le 3 ^e alinéa du 4 ^e point relatif à la sous-traitance - supprimer le 7 ^e point relatif aux PME

